



Accès à la hors classe

A la recherche de l'équité et de la clarté

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Mardi 26 juin 2018

Les organisations syndicales représentatives (SE-UNSA, SNUipp-FSU et SUD Education) ont été destinataires depuis quelques jours des documents préparatoires au tableau d'avancement à la hors classe. Une première analyse conduit à pointer plusieurs dysfonctionnements créant ainsi des situations contestables voire inacceptables.

Pas de ratio national cette année

La note de service du 19 février 2018 stipulait que les CAPD devaient se tenir avant le 31 mai. Dans le Puy-de-Dôme, elle se tient près d'un mois après. On peut supposer que l'IA-DSDEN du Puy-de-Dôme, dans sa grande sagesse attendait une communication du ratio. Or à quelques jours de la date de la CAPD, aucun ratio d'intégration n'a été communiqué, ni nationalement, ni académiquement, ni départementalement, les IA-DSDEN ayant pour consigne de maintenir le taux de l'an passé, soit 5,5%, défini par le rapport promu / promouvables.

Si l'on se base sur une évolution constante du ratio, celui-ci aurait dû être de 6%, l'objectif étant d'atteindre 7% en 2020 tel que cela avait été défini sous la précédente législature.

Pour le SNUipp-FSU 63, il est clair que cette situation inédite est imputable :

- au ministre des comptes publics Darmanin qui « tient » le budget et qui n'est pas à un coup tordu près lorsqu'il s'agit de s'en prendre à la Fonction publique ;
- au ministre de l'Education nationale Blanquer, aux abonnés absents sur cette question et incapable de défendre ses fonctionnaires face à Bercy.

Quelle confiance accorder à ce gouvernement ?

Premières observations locales

Dans le Puy-de-Dôme, si l'on compare le nombre de promus en 2017 avec celui de 2018, on constate une baisse de l'ordre de 5,2% à ratio égal. Or, si le ratio 2017 avait été augmenté de 0,5%, le nombre de promus aurait légèrement augmenté en 2018. La baisse constatée du nombre de promus n'est donc pas la conséquence des mesures PPCR mais bien celui de la politique gouvernementale comme cela a été expliqué dans le point précédent.

À ce rythme là, il faudra plusieurs années pour parvenir à ce que la carrière des professeurs d'école puisse se dérouler sur au moins deux grades : classe normale et hors classe. Et il s'agit bien d'une stratégie bassement politique et initiée par le gouvernement pour déqualifier les accords du PPCR. En conséquence, la baisse catastrophique du nombre de promus annoncée encore récemment par certains, relève de l'intox...

Par ailleurs, lors du contrôle syndical de la liste fournie par l'administration, on a constaté que des collègues ne figuraient pas alors qu'ils auraient dû être éligibles à la hors classe.

Un effet de l'ancienneté à nuancer

Seule l'ancienneté dans le corps des PE compte. Cet aspect du protocole PPCR a quelque peu été oublié par les collègues. Il est particulièrement injuste pour celles et ceux qui ont eu une longue carrière dans le corps des instituteurs avant leur intégration dans celui des PE.

Pourtant, il nous semble bon de rappeler que lors du CTM (Comité Technique ministériel) relatif aux accords PPCR, du 7 décembre 2016, le SNUipp avait déposé un amendement allant dans ce sens. Même si celui-ci n'avait pas été retenu, ce point reste une revendication forte du SNUipp-FSU.

« Il reste actuellement 5 000 instituteurs et le nombre de places au concours interne reste très limité. Par ailleurs, les intégrations par liste d'aptitude limitées ne sont pas en nombre suffisant dans tous les départements.

C'est pourquoi la FSU demande une intégration des instituteurs dans le corps des PE, à leur demande et avec reconstitution de carrière ».

Résultat du vote :

➔ **Pour** : FSU – CFDT - FGAF

➔ **Abstention** : UNSA

➔ **NPPV** : FO - CGT

Opacité de l'avis de l'IEN

De nombreux collègues ont été surpris par l'avis porté par leur IEN et se sont empressés de contacter simultanément la section départementale du SNUipp 63 et le secrétariat de leur circonscription primaire.

Malaise face à l'avis émis lequel ne devrait pas évoluer...

Malaise face aux inévitables comparaisons des avis entre collègues...

Malaise face aux réponses ou non réponses de l'IEN...

Malaise face à ce nouveau dispositif...

En effet, les trois appréciations possibles des avis émis par l'IEN (très satisfaisant, satisfaisant et à consolider) renvoient à deux problématiques :

➔ pour les IEN, la reconnaissance de l'institution sur l'exercice de leur métier et donc leur propre engagement dans leur action auprès des enseignants de la circonscription.

➔ pour les enseignants, leur estime professionnelle et donc leur propre engagement dans l'exercice de leur métier.

Ainsi, l'institution fait porter une lourde responsabilité sur les IEN qui doivent signifier un avis sur la base de rapports d'inspection, quelquefois anciens, alors qu'ils ont une connaissance plus ou moins subjective des enseignants qu'ils doivent évaluer. Ce phénomène est générateur de profonds sentiments d'injustice susceptibles de dégrader encore plus la confiance relative qu'un enseignant peut avoir dans sa hiérarchie et donc d'entacher le fonctionnement du service public. De surcroît, le statut pérenne et aberrant de cet avis n'incite pas l'enseignant concerné à s'inscrire dans une démarche de progrès et de perspective de carrière. Son caractère dévalorisant et déqualifiant n'est pas à démontrer.

En conséquence, le SNUipp 63 ne manquera pas de demander des précisions sur les diverses questions qu'il a recensées :

➔ des quotas par niveau d'appréciation ont-ils été donnés aux IEN ?

➔ la note pédagogique a-t-elle toujours été prise en compte ?

➔ l'engagement individuel (à travers la réalisation de PPRE, la participation à des stages de formation...) a-t-il constitué une variable d'ajustement ?

➔ les IEN disposent-ils d'une fiche d'évaluation critériée pour chaque promuvable et est-elle communicable ?

Appréciation de l'IA-DSDEN

On constate que l'appréciation « Excellent » remplit bien une fonction discriminante puisqu'elle concerne près de 64% des promus dont plus de la moitié sont au 11^{ème} échelon. A l'opposé, le taux de « à consolider » reste très marginal.

[Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63](#)

La position des organisations syndicales

Localement, une démarche intersyndicale (SE-UNSA, SNUipp-FSU et SUD Education) a été engagée auprès de l'IA-DSDEN afin de demander un groupe de travail sur le tableau d'avancement à la hors classe.

Outre les questions déjà précisées sur l'avis des IEN, le SNUipp 63 demandera lors de la prochaine CAPD :

- que les collègues ayant une ancienneté élevée soient intégrés dans la hors classe avant leur départ à la retraite et qu'ils bénéficient de l'appréciation « Excellent »,
- que pour les éventuels ex-aequo, ce soit l'AGS totale qui les départage,
- des explications sur les refus d'intégration à la liste des promouvables.

Au niveau national, le SNUipp-FSU continuera d'œuvrer pour :

- une large augmentation du taux de promus,
- l'abandon de la pérennité de l'avis de l'IEN,
- une meilleure transparence de cet avis,
- la prise en compte de l'ancienneté générale des services dont celle comme instituteur.

Le SNUipp 63 engage les collègues qui contestent leur avis à adresser un courrier à l'IA-DSDEN et à nous en transmettre une copie. Demander le modèle de courrier à la section départementale.



Pour défendre nos droits ...

Rejoignez le SNUipp

**Premier syndicat
du
premier degré**

Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

